

BUGATTI

Index égalité professionnelle 2023

L'Index d'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression.

BUGATTI Automobiles S.A.S attache une importance particulière à l'égalité professionnelle. A travers la politique de recrutement et de rémunération qu'elle met en œuvre, BUGATTI Automobiles S.A.S place l'expérience, l'expertise et le développement des compétences au centre de ses préoccupations.

Avec le souci d'une amélioration constante de ses résultats, et notamment de cet index, elle maintiendra son engagement pour l'égalité professionnelle au travail, par des mesures concrètes, prises en concertation avec ses partenaires sociaux.

Index égalité professionnelle 2023 : non calculable

- Ecart de rémunération femmes-hommes : non calculable
- Ecart de répartition des augmentations individuelles : 25/35
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : non calculable
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Gender equality index 2023

The gender equality index was developed to promote equal pay for women and men in companies. It enables companies to measure the gender pay gap in a transparent way and to show where progress is being made.

BUGATTI Automobiles S.A.S attaches particular importance to professional equality. In hiring, compensation and skill development, the company considers fundamental aspects such as qualifications, further training and experience of its employees.

The company will continue to strive for the continuous improvement of its results and those of the index by taking concrete measures to promote gender equality in the workplace, in consultation with the works Council.

Gender equality index 2023: not calculable

- Remuneration gap regarding gender: not calculable
- Difference in the distribution of individual wage increases: 25/35
- Number of women who obtained a wage increase after their return from maternity leave: not calculable
- Parity among the top 10 wages: 5/10